

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-

ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 17 mai 2024

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs CACHELOU, DUPONT, GRAGNON et SANZ
Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA et LEVEL
Absents excusés : Mme SEGUIN, Mr BARRAQUE
Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

DÉLIBÉRATION N° 26 :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents :

9

Votants : 9

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE, 8 voix pour et 1 abstention le procès-verbal présenté et annexé à la présente.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,



Ces demandes étant légitimes, Monsieur le Maire propose que la commune soit solidaire avec la motion adoptée par le Conseil Municipal des Eaux Bonnes dans sa séances du 12 février 2024 et l'adopte également.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Mr DUPONT



Le Maire

Mr SANZ